

Sur le Pôle d'activités d'Aix, on s'organise, mais...

Bernard Curnier, ancien président du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence, vient de passer la main à Daniel Dobranowski.

Sur le Pôle d'activités d'Aix-en-Provence (PAAP), même si la fin de la collecte des Déchets assimilés aux ordures ménagères (DAOM) est un sujet de préoccupation, l'association des entreprises s'est déjà mobilisée pour trouver des solutions alternatives.



Dès l'annonce de la fin de la collecte des déchets ménagers, l'association des entreprises du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence (PAAP), Association syndicale libre (ASL) des propriétaires, a mis en place une commission chargée de trouver un prestataire privé pour prendre le relais de la collectivité. Et c'est finalement la société Ortec Environnement qui a été retenue. L'entreprise a été proposée aux adhérents du PAAP au cours d'une réunion qui s'est tenue le 22 octobre 2019.

L'occasion pour l'adjudicataire d'exposer sa stratégie basée sur des rencontres dans chacune des entreprises afin d'évaluer, d'optimiser les besoins et d'informer sur les méthodes adéquates de différenciation des déchets. « Le tri écologiquement indispensable devient économiquement primordial afin de minimiser les dépenses relatives aux déchets qui seront désormais liées à la quantité produite, indépendamment de la TEOM [Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, NDLR]. C'est là que nous nous sommes rendu compte de toute la difficulté qu'il y aura au 1er janvier 2020. Imaginez un bâtiment dans lequel cohabitent un webmaster, qui génère deux feuilles de papier par jour, et un restaurateur, avec les différents déchets produits par son activité au quotidien. Comment gérer cette situation, sachant que chacun ne peut avoir son contenant individuel ? », explique Bernard Curnier, alors président en exercice du PAAP*.



« Le tri écologiquement indispensable devient économiquement primordial afin de minimiser les dépenses relatives aux déchets qui seront désormais liées à la quantité produite, indépendamment de la TEOM [Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, NDLR] », explique Bernard Curnier, le président du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence.

UNE DÉMARCHÉ VERTUEUSE

Démarche éducative du tri, camions propres au gaz, formation des entreprises, la stratégie d'Ortec se veut vertueuse et élaborée. La Maison des entreprises a décidé de montrer l'exemple en adoptant le tri à la source des cinq flux (déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois). Le président du PAAP rappelle que, depuis dix ans déjà, les entreprises gèrent leurs déchets.

QUID DE LA TEOM ?

Là où ça coince, c'est au niveau du devenir de la TEOM pour les zones d'activités. « Début 2018, nous avons alerté les collectivités. Nous avons rencontré Maryse Joissains-Masini, vice-président de la Métropole et maire d'Aix-en-Pro-

vence, qui a programmé un moratoire. Nous l'avons également interrogée sur le devenir de cette taxe totalement injustifiée en l'absence du service rendu. Nous avons, par ailleurs, alerté Martine Vassal, présidente de la Métropole, et nous avons saisi Mohamed Laqhila, notre député, qui a écrit une question au gouvernement sur le fait que, si le service n'était plus rendu, la taxe associée devait automatiquement disparaître. Tous ont compris notre demande qui reste, pour l'instant, dans l'attente d'une réponse. »

Vues aériennes du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence.

Martine Debette
debette13@aol.com
@MartineDebette

* Daniel Dobranowski lui a succédé au 1er janvier 2020.